



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MOSELLE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégitation pour délivrance de copie conforme,

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LITGEN **Elio DI RUPO**

Feuille n° 14/27 **Echelle : 1/10 000**

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou équip. communautaire	aménagement diffus	loisir	activités indus. ou artisanales
---------------------------------	--------------------	--------	---------------------------------

de moins de 2.000 EH (Ib) :

habitat ou équip. communautaire	aménagement diffus	loisir	activités indus. ou artisanales
---------------------------------	--------------------	--------	---------------------------------

Assainissement autonome

habitat ou équip. communautaire	aménagement diffus	loisir	activités indus. ou artisanales
---------------------------------	--------------------	--------	---------------------------------

Assainissement autonome communal (Iib) :

habitat ou équip. communautaire	aménagement diffus	loisir	activités indus. ou artisanales
---------------------------------	--------------------	--------	---------------------------------

Assainissement transitoire (Iii) :

habitat ou équip. communautaire	aménagement diffus	loisir	activités indus. ou artisanales
---------------------------------	--------------------	--------	---------------------------------

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique existante	adjugé ou en construction	à réaliser
----------------------------	---------------------------	------------

Station à statut particulier

privée

à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Dévergement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 1/10/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Iia)

Prévention éloignée (Iib)

Surveillance (Iii)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigable	2ème catégorie	2ème catégorie
3ème catégorie	non classé	Cours vôtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/05/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

- Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 01/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation nouvelles au PASH s'intégrant en rien la responsabilité de la DGATLP.

La location de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des modifications quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

--- --- Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 20/07/2005)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRV-DGRNE - MRV-DGATLP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE

